



Compte-rendu
Réunion du conseil municipal du 20 avril 2016
Mairie de Gèdre, 18h00

Présents : M Gabail, JC Roudet, Ch Bruzaud, M Maupeu, Cl Trescazes, A Castagné, L Solomé, Y Brun, P Caussieu, F Combres, D Fernandes, N Haurine, P Labit, N Leconte, F Minchella

Pouvoirs : Y Cazaubon à Y Brun

Absents : C Abelard et JF Raynal

Secrétaire de séance : Christian Bruzaud

Compte - rendu de la séance

1- Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu du 10 mars est approuvé à l'unanimité

Le compte-rendu du 7 avril n'a pas encore été rédigé. Il sera donc approuvé à la prochaine séance du Conseil municipal

2- Vote des budgets (documents budgétaires joints)

- Le budget annexe du Desman est adopté à 14 voix pour et 2 abstentions

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 63.486,54 €	Recettes : 63.486,54 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 23.992,00 €	Recettes : 23.992,00 €
- Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont adoptés à 14 voix pour et 2 abstentions
 - o Pour l'eau :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 61.027,00 €	Recettes : 61.027,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 69.137,00 €	Recettes : 69.137,00 €
 - o Pour l'assainissement :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 63.109,00 €	Recettes : 63.109,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 49.906,61 €	Recettes : 49.906,61 €
- Le budget annexe « station de ski » est adopté à 9 voix pour, 4 contre et 3 abstentions

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 2.566.389,00 €	Recettes : 2.566.389,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 1.133.790,47 €	Recettes : 1.133.790,47 €
- Le budget principal est adopté à 12 voix pour et 4 contre

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 4.044.240,37 €	Recettes : 4.044.240,37 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 1.101.903,00 €	Recettes : 1.101.903,00 €

Concernant ces budgets Yvan Brun indique qu'il ne peut que voter contre celui de la station et le budget principal car en particulier le déficit de la station est trop important. Il rappelle qu'il ne souhaite pas la fermeture de la station mais une réduction de son déficit de fonctionnement pour lui permettre de survivre. Il est suivi dans cette position par Pascal Caussieu et Franck Minchella. Michel Gabail indique que l'après-midi même lors de la réunion de présentation du bilan de la saison de ski par PGI, Vincent Tassart a indiqué que PGI ne répondrait pas à la DSP lancée par Gavarnie-Gèdre pour des raisons de restructuration interne qui n'ont rien à voir avec la situation de la station.

Face à cette incertitude sur l'avenir du domaine skiable, Claude Trescazes, Françoise Combres et Noël Haurine préfèrent s'abstenir sur le vote du budget annexe station de ski.

Yvan Brun s'abstient sur le vote des autres budgets annexes (eau, assainissement et Desman)

Concernant les tarifs eau et assainissement, ainsi que pour les ordures ménagères, la commune nouvelle ayant été créée au 1^{er} janvier, ces tarifs ne bougeront pas pour l'année 2016, que ce soit à Gavarnie ou Gèdre. Ils seront harmonisés à compter de 2017.

3- Vote des taux de fiscalité

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle Gavarnie-Gèdre ayant été voté après le 1^{er} octobre 2015 il existe toujours les fiscalités des 3 structures historiques. Aussi il convient de délibérer sur les taxes des 3 structures.

Il indique que les services de la DDFIP ont conseillé, comme cela avait prévu au moment des votes budgétaires 2015, d'augmenter la fiscalité sur Gèdre de 5%.

Il propose donc que la fiscalité de Gèdre augmente de 5% et que les fiscalités de Gavarnie et de la communauté de communes restent inchangées.

Les taux proposés sont donc les suivant :

	Gavarnie	Gèdre	Com Com
TH	40.81	20.53	6.88
TF	36.34	9.51	10.05
TFNB	99.98	42.43	20.74
CFE	37.87	43.13	7.70

Franck Minchella indique qu'un effort supplémentaire est demandé aux habitants de Gèdre après deux années passées de forte hausse, sans que le village n'évolue. C'est pourquoi il votera contre cette proposition.

Les taux de fiscalité sont adoptés à 11 voix pour, 1 contre, 4 abstentions

4- Vote des subventions aux associations

ADMR	500,00
AMICALE EMPLOYES COMMUNAUX	600,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS GG	1 500,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS LUZ	150,00
AMIS DU PAYS TOY	250,00
ASSO PRODUCTEUR PAYS TOY	100,00
CCOP COOPERATIVE SCOLAIRE	5 820,00
CHASSEURS BAREGEOIS	100,00
CHEMINS ST JACQUES	150,00
CLUB DES SPORTS GG (Yvan Brun contre)	8 000,00
COLLEGE LUZ SECTION SKI	500,00
COLLEGE LUZ VOYAGES SCOLAIRES	500,00
COMITE DES FETES GEDRE	7 500,00
COMITE DES FETES LA BRECHE	2 500,00
COMITE LIGUE CANCER	150,00
CUMA GAVARNIE	305,00
CYCLOTOY LUZ	100,00

ECONOMIE MONTAGNARDE	100,00
ENTENTE LUZ PIERREFITTE	100,00
ETS CASSAYRES GEDRE	100,00
FNACA	50,00
FOYER SOCIO EDUCATIF	80,00
GVA LUZ	150,00
JAZZ PYR	150,00
JCLUB	1 430,00
JUDO TAOKI CLUB LUZ	100,00
LES CRAYONS ECOLE	3 500,00
LYCEE ARGELES	100,00
MAIRES PAYS TOY ASSOCIATION	60,00
MONTAGNE CULTURE AVENIR	1 500,00
MUSEE MILLARIS DAVID MARCHAND	400,00
CEUVRE POST SCOLAIRE	2 600,00
ORPHEON	150,00
PARLEM OCCITAN ECOLE	975,00
PECHEURS BAREGEOIS	200,00
PREVENTION ROUTIERE	30,00
RESTO DU CŒUR	100,00
SCHLEROSES EN PLAQUES	25,00
SECOURS POPULAIRE	25,00
TELETHON	150,00
TENNIS TOY LUZ	80,00
THEATRE FEBUS FESTIVAL	7 500,00
TOY MUSIQUE	500,00
DIVERS	1 120,00
OFFICE TOURISME	235 000,00

5- Vote des tarifs pour les parkings estivaux de Gavarnie, saison 2016

M le Maire indique que la commission parkings de la mairie déléguée de Gavarnie, qui s'est réunie quelques jours auparavant, propose les tarifs suivants :

Voitures : 5 € (ce qui correspond au tarif appliqué sur Troumouse)

Campings-cars : 8 €

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6- Cadeau Michelle Fernandes

M le Maire indique que pour pouvoir payer le VTT électrique offert à Michelle Fernandes à l'occasion de son départ à la retraite, il est nécessaire de prendre une délibération.

Validée à l'unanimité

7- Paiements FNE

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Gavarnie-Gèdre, le 26/11/2015, a été condamnée, dans l'affaire citée en objet à verser :

- 4000 € à FNE Midi-Pyrénées en réparation du préjudice moral subi
- 300 € à FNE Midi-Pyrénées au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale

- 4000 € à FNE 65 en réparation du préjudice moral subi
- 1000 € à FNE 65 au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale

Il indique au Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire afin de pouvoir échelonner ces paiements.

Il propose l'échelonnement suivant :

- 3000 € immédiatement pour FNE Midi-Pyrénées, le solde fin juin 2016
- 3000 € immédiatement pour FNE 65, le solde fin juin 2016

Cette proposition est validée par 2 voix pour et 14 abstentions

8- Divers

Yvan Brun propose au Conseil municipal de réfléchir, suite à l'échec du permis de construire sur la zone de Baretge, à la nécessité d'un nouveau projet immobilier sur Gavarnie-Gèdre.

Michel Gabail et Christian Bruzard estiment que cette discussion fondamentale et cruciale ne peut avoir lieu ce jour et doit être très approfondie. Aussi ils proposent l'organisation d'une réunion spécifique sur le sujet dans les semaines à venir.

La séance est levée à 22h30